



MARCHE DES TERROIRS– Vins et Gastronomie
Vendredi 1^{er}, Samedi 2 et Dimanche 3 juin 2012
Organisé par le Centre Alfred-de-Vigny

Le CENTRE ALFRED-DE-VIGNY organise le **Marché des Terroirs– Vins et gastronomie**, les **vendredi 1^{er}, Samedi 2 et Dimanche 3 juin 2012** avec pour nouveauté, **une animation musicale**. Celui-ci se déroulera sur le parking du Centre commercial du Mérantais à Voisins-le-Bretonneux (Saint-Quentin-en-Yvelines).

I – Les jours et les horaires :

L'accueil des exposants se fera de 14h à 17h le **vendredi 1er juin 2012**. Au-delà de cet horaire, l'organisateur se réserve le droit de combler les emplacements pour lesquels les exposants ne sont pas arrivés.

Le **Marché des Terroirs – Vins et gastronomie** sera ouvert au public :

- le **vendredi** de 17h à 21h
- le **samedi** de 9h à 20h
- le **dimanche** de 9h à 14h

II – Stand : organisation et prêt de matériel :

Les exposants peuvent solliciter le nombre de mètres linéaires qu'ils désirent ou louer des stands couverts (barnums). L'organisateur fournira l'éclairage des stands et l'alimentation électrique entendue préalablement pour le matériel précisé sur le coupon réponse de l'exposant. **Il n'y aura pas de fourniture électrique pour alimenter des systèmes d'éclairages individuels.** Un point d'eau sera mis en place sur l'esplanade ainsi que des toilettes. L'organisateur fournit gracieusement, à la demande, des plateaux de 2 m et des tréteaux, des grilles de type «caddie». Ce matériel est prêté dans la limite des disponibilités. **Le nappage de présentation des plateaux est demandé** et reste à la discrétion de l'exposant.

III – Tarifs :

Les tarifs s'entendent pour trois jours.

Un **barnum réception 5mx5m : 330€**

Un **demi-barnum réception 5mx5m soit 2,50 m linéaire et 5 m de profondeur : 165€**

Un **barnum réception 3mx3m : 165€**

Le **mètre linéaire non couvert : 39€**

L'entrée du **Marché** au public est non payante.

III – Réservations :

Elles peuvent se faire, **sur place** au Centre Alfred-de-Vigny (24 av du lycée), ou **par courriel**, impérativement **avant le 22 avril 2012**. Aucune réservation ne pourra être prise en compte sans le règlement.

En cas d'annulation d'une inscription, aucune demande de remboursement ne pourra être acceptée au-delà de 10 jours avant la date de l'événement. Avant ces 10 jours, 20% du montant versé par l'exposant sera retenu en compensation des frais engagés par les organisateurs.

Les produits exposés et vendus sur le stand réservé devront correspondre à la description faite au préalable sur le coupon réponse sous faute d'exclusion.

IV – Informations complémentaires :

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre. Chaque vigneron doit apporter ses verres. La signalétique directionnelle ne sera posée que le **vendredi** matin selon l'arrêté municipal en vigueur. Toute demande exprimée sur le bulletin d'inscription sera respectée dans la mesure du possible. Conformément à la législation en vigueur, chaque exposant inscrit bénéficiera automatiquement en complément de l'arrêté municipal, d'une autorisation individuelle municipale pour vendre. Il ne pourra céder à un tiers ce droit. Les exposants devront se prévaloir d'une assurance pour couvrir leur responsabilité civile et leurs biens. Ils devront suivre les consignes formulées par les Organisateurs. Ils devront stationner leur véhicule aux emplacements qui leur seront dédiés.

Le montant de l'inscription restera acquis par les Organisateurs un jour avant l'ouverture du Marché. En cas d'annulation de l'événement pour des raisons de force majeure, aucun préjudice ne sera pris en considération par les Organisateurs. **Le site sera surveillé la nuit par un maître chien. Tout contrevenant aux règles ci-dessus ou qui ne respecterait pas les consignes de sécurité sera exclu de la manifestation sans prévoir prétendre à un quelconque préjudice.**

Date et signature de l'exposant suivies de la mention « lu et approuvé » :